



Titres de «séjour» délivrés uniquement par la préfecture de Melun

Démarche concernée	Comment réaliser ma demande ?	Usager concerné
Renoncer à mon statut de réfugié	Prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique : Renouvellement d'un titre de séjour temporaire, pluriannuel	Usager résidant dans n'importe quelle commune de Seine-et-Marne
Demander une Admission Exceptionnelle au Séjour au titre de la vie privé	Envoyer son dossier par voie postale : Préfecture de Seine-et-marne Bureau de l'accueil et du séjour/AES VPF 12 rue des Saints Pères 77010 Melun cedex	
Solliciter un changement de statut « étudiant » à « salarié »	Utiliser la démarche en ligne https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/ pour déposer la demande d'autorisation de travail puis prendre un rendez-vous rubrique : Renouvellement des récépissés et des autorisations provisoires de séjour pour obtenir un récépissé dans l'attente de la décision.	
Demander le renouvellement de mon titre de séjour ou de mon autorisation provisoire de séjour : étranger malade-parent d'enfant étranger malade-entrepreneur-profession libérale-commerçant	Prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique : Renouvellement d'un titre de séjour temporaire, pluriannuel pour les usagers résidant dans les arrondissements de Melun, Provins et Fontainebleau	
Demander une Admission Exceptionnelle au Séjour au titre du travail	Déposer sa demande sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique : Démarches simplifiées http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches-administratives/Toutes-les-demarches/Accueil-des-Etrangers/Demarches-simplifiees	
Solliciter son premier titre de séjour en qualité de réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire ,et pour les membres de famille de réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire		
1er titre de séjour à 18 ans pour Réfugié ou membre de famille de réfugié		
Demander le renouvellement de mon titre de séjour retraité ou conjoint de retraité	Prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique : Renouvellement d'une carte de résident	
Demander un premier titre de séjour dans le cadre d'une procédure d'étranger malade ou parent d'enfant étranger malade - Conjoint de français -Titulaire d'une carte de séjour européenne portant mention CRIEE	Déposer sa demande sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique : Démarches simplifiées http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches-administratives/Toutes-les-demarches/Accueil-des-Etrangers/Demarches-simplifiees	

Attention :

Pour certaines démarches la sous-préfecture de Fontainebleau est la seule compétente :

Il s'agit des situations suivantes :

- solliciter un premier passeport talent car vous êtes détenteur d'un visa de type D portant la mention « carte de séjour à solliciter sous 2 mois »,
 - solliciter le renouvellement de votre passeport talent ou de votre titre de séjour mention « stagiaire ICT » ou « salarié détaché ICT
 - solliciter la délivrance d'une Autorisation Provisoire de Séjour recherche d'emploi après un master
- Pour chacune de ces démarches vous devez prendre sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique Sous-préfecture de Fontainebleau.

Les dossiers des salariés de **Disneyland Paris** sont instruits pas la sous-préfecture de Torcy.